

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

## PROGRAMMES DE PAYS

### Point 6 de l'ordre du jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/99/6/1**  
8 février 2000  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## PROGRAMME DE PAYS—BÉNIN (2000–2003)

### RÉSUMÉ

Le Bénin est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Selon l'Indicateur du développement humain du PNUD de 1998, le pays se plaçait au 145<sup>ème</sup> rang sur 174 avec un produit intérieur brut de 356 dollars par habitant (contre 362 en 1995), un taux de mortalité infantile (de zéro à cinq ans) de 84 pour 1 000 et un indice moyen de sécurité alimentaire des ménages de 83,1 pour cent (FAO, 1993/95). Les zones les plus déficitaires du pays sur le plan de la production agricole comprennent l'ouest de l'Atacora, le nord-ouest du Borgou et le nord du Zou. Près de 34 pour cent de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté.

Le programme de pays est basé sur le schéma de stratégie de pays (SSP) présenté au Conseil d'administration du PAM en octobre 1998, sur la Note de stratégie nationale (NSN) du gouvernement et sur les besoins identifiés dans le bilan commun de pays élaboré par les agences participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce processus facilitera un partenariat renforcé entre le FNUAP, l'UNICEF, le PAM et le PNUD dont les cycles de programmation se termineront de manière harmonisée en 2003. La complémentarité entre le PAM, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les ONG et l'aide bilatérale doit se manifester dès le stade de la formulation des activités, mais sera aussi essentielle dans la mise en oeuvre ainsi que dans le suivi-évaluation interne.

Le gouvernement a inscrit la lutte contre la pauvreté dans la perspective d'un développement humain durable, comme objectif fondamental de sa stratégie économique. Le programme de pays s'articulera donc autour des thèmes du recul de l'insécurité alimentaire, des dimensions éducatives et sociales du développement, de la protection des groupes les plus faibles et des victimes des maux sociaux et de l'amélioration des conditions matérielles des familles pauvres. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent projet porte sur les objectifs 1, 2 et 3 (permettre aux jeunes enfants et aux femmes enceintes et allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins nutritionnels connexes; permettre aux familles pauvres d'investir dans du capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver).

De manière générale, les activités couvertes par ce programme—éducation primaire, scolarisation des filles, réhabilitation nutritionnelle, développement rural—seront recentrées en priorité sur les zones géographiques où la consommation alimentaire est insuffisante. L'approche participative sera promue par une formation suivie tout au long de la mise en oeuvre des activités.

Le Directeur exécutif du PAM recommande au Conseil d'administration d'approuver le présent programme de pays de quatre ans (2000–2003) pour un montant de 11 808 800 dollars représentant la totalité des coûts opérationnels directs, sous réserve de la disponibilité des ressources. Il est également demandé au Conseil de prendre note d'un montant additionnel de 300 000 dollars nécessaire au titre des activités complémentaires.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional:      M. Zejjari      tel.: 066513-2201

Chef, OSA/4:      J.P. Cébron      tel.: 066513-2380

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE DOCUMENT

<b>ACV</b>	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
<b>AFVP</b>	Association française des volontaires du progrès
<b>COD</b>	Coûts opérationnels directs
<b>DN/PAM</b>	Direction nationale pour les projets du PAM
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
<b>GTZ</b>	Office allemand de coopération technique
<b>NSN</b>	Note de stratégie nationale
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>PFRDV</b>	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PNCSA</b>	Programme national complet de sécurité alimentaire
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>SAD</b>	Service allemand de développement
<b>SNV</b>	Service national de développement néerlandais
<b>SSP</b>	Schéma de stratégie de pays
<b>TIEM</b>	Transport intérieur, entreposage et manutention
<b>TTEM</b>	Transport terrestre, entreposage et manutention
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>USAID</b>	Agence pour le développement international (Etats-Unis)



## **ORIENTATION STRATEGIQUE: L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LA FAIM ET LA PAUVRETE**

1. Le schéma de stratégie de pays (SSP) présenté au Conseil d'administration en octobre 1998 vise à recentrer l'assistance du PAM sur les zones et communautés les plus vulnérables du Bénin, avec priorité au développement humain. Selon ce schéma, l'aide alimentaire devrait viser, sur le plan géographique, les régions à déficit vivrier et sur le plan social, les communautés rurales les plus défavorisées, les femmes et les enfants.
2. Dans ses commentaires, le Conseil d'administration du PAM s'était interrogé sur la réalité de la situation nutritionnelle et sur le revenu moyen par tête qui semblaient plus favorables au Bénin que dans les pays avoisinants. Des membres du Conseil s'étaient demandés si l'assistance du PAM était appropriée dans les zones cotonnières. Le Conseil avait aussi demandé que le système de suivi des projets soit amélioré. Tenant compte de ces commentaires, la mission de préparation du programme de pays a prêté une attention toute particulière à ces questions.

## **LES PAUVRES SOUFFRANT DE LA FAIM: REPONSES PRIORITAIRES A LEURS BESOINS**

### **Disponibilité alimentaire**

3. Les besoins alimentaires globaux du Bénin sont à peu près satisfaits par la production locale et les importations commerciales, mais il y a d'importantes disparités, l'accès à la nourriture étant aléatoire pour de nombreux groupes. Des poches d'insécurité alimentaire sont présentes dans presque tous les départements, avec des pénuries chroniques en milieu urbain et dans les zones rurales les plus désavantagées. Les nombreuses études disponibles concordent pour identifier les zones les plus déficitaires au plan alimentaire comme suit:
  - a) zones enclavées du Nord à sols médiocres et forte érosion, comprenant le nord-ouest de l'Atacora, les plaines du Gourma et du Borgou Nord;
  - b) les terres de barre dégradées dans la partie sud du Zou;
  - c) la région littorale de la côte à la latitude de Sekoi, avec deux zones très déficitaires, l'extrême sud-ouest (Grand Popo, Agoue) et sud-est (Seme, Porto Novo et environs).
4. Sur l'ensemble du pays, l'indice national moyen de disponibilité calorique de 2 532 kilocalories/jour ne semble pas vraiment traduire la situation réelle des populations. Le Programme national complet de sécurité alimentaire (PNCSA) estime, quant à lui, que l'insécurité alimentaire touche 20 pour cent des ménages. Les récentes cartes du projet de sécurité alimentaire SECAL recensent 10 sous-préfectures où tous les paramètres de risque alimentaire (éloignement, sous-production, bas revenus, absence d'organisation) sont réunis. Il s'agit de Karimama (Borgou), Cobly, Boucoumbe (Atacora), Zakpota et Agbangnizou (Zou), Grand Popo et Athieme (Mono), So-Ava (Atlantique), Aguegue et Seme-Podji (Oueme).



## La pauvreté rurale

5. La pauvreté rurale au Bénin est relativement bien connue et se quantifie par trois seuils: le seuil de pauvreté alimentaire, le seuil de pauvreté non alimentaire et le seuil de pauvreté globale. Selon le SECAL, 64 pour cent des ménages ruraux ne souffrent pas de pénurie, sauf événement exceptionnel, 17 pour cent sont au dessous du seuil de pauvreté alimentaire et 19 pour cent sont vulnérables en permanence. Les sous-préfectures où la culture cotonnière prédomine avec des revenus monétaires relativement élevés figurent parmi les régions les plus vulnérables. Ce paradoxe s'explique par l'abandon des cultures vivrières et par le versement de la rente cotonnière au profit exclusif des hommes qui n'en font pas profiter leur famille, les femmes et les enfants devant se procurer leur nourriture par leurs propres moyens sur des superficies de plus en plus réduites. Dans les autres zones mentionnées au paragraphe précédent, l'insécurité alimentaire s'explique par l'aridité des terres, l'inadéquation des systèmes de crédit rural, l'enclavement, la pénurie ou la cherté des intrants agricoles et le manque de revenus suffisants pour se procurer des vivres pour la consommation. Une enquête du Ministère du développement rural et de la FAO révèle qu'en milieu rural 29 pour cent des enfants de moins de cinq ans sont mal nourris selon la classification poids/âge tandis que 25 pour cent souffrent de retards de croissance.

## Stratégies du gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et atténuer les effets des catastrophes naturelles

6. Le Gouvernement du Bénin possède une documentation exhaustive sur la pauvreté et la malnutrition dans le pays. Ces différentes analyses ont été utilisées dans les travaux préparatoires à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sont synthétisées dans le bilan commun de pays. Dans les limites imposées par l'ajustement structurel, le gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté dans la perspective d'un développement humain durable son objectif fondamental. Cette stratégie repose sur: la diversification des productions agricoles; l'éducation primaire pour tous les enfants d'âge scolaire avec priorité aux filles; l'intégration de la femme au processus de développement; le développement des services sociaux de base; et la régénération de l'environnement.
7. Cette stratégie ambitieuse connaît des succès divers selon les régions. L'esprit d'entreprise, l'investissement et la technicité nécessaires à sa mise en oeuvre semblent concentrés dans le sud du pays, qui est en revanche affecté par des problèmes de surpopulation et de pénurie de terre. Les zones où le programme de pays du PAM sera mis en oeuvre ne bénéficient pratiquement d'aucun progrès économique. Dans la plupart des régions, la sécurité alimentaire pour tous n'apparaît pas à court terme comme une perspective réaliste.

## Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire

8. Au Bénin, l'aide alimentaire est limitée, se résumant à l'assistance du PAM (7 200 tonnes en moyenne annuelle depuis 1990), du Service de secours catholique (5 300 tonnes par an en moyenne depuis 1996) et à l'aide-programme de 3 000 à 5 000 tonnes annuelles d'un donateur bilatéral. Le gouvernement n'a donc pas de "politique" de l'aide alimentaire mais fait part de ses choix par un dialogue continu avec le PAM et le donateur bilatéral concerné.



## Relation avec la Note de stratégie nationale (NSN)

9. La NSN, adoptée par le gouvernement en janvier 1997, sert de cadre pour les interventions du système des Nations Unies. Elle accorde au PAM un rôle éminent dans la mise en oeuvre des priorités nationales relatives à la lutte contre la pauvreté, et retient l'amélioration de la sécurité alimentaire comme axe fondamental. Le bilan commun de pays publié en mars 1999 reprend les priorités déjà identifiées dans cette note. Le programme de pays du PAM est fondé sur les orientations et priorités définies dans ces documents.

## Coopération avec les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG

10. La majorité des institutions spécialisées du système des Nations Unies ainsi que les principaux bailleurs de fonds bilatéraux et les principales ONG internationales sont présents au Bénin. Nombre de ces agences opèrent dans les secteurs d'intervention du PAM, à savoir:
- a) Le secteur de l'éducation qui bénéficie d'appuis substantiels de la Banque mondiale (prêts à la construction d'internats féminins), de l'USAID (équipement d'écoles primaires, et appui à la réforme de l'éducation de base), de l'UNICEF et d'ONG internationales (éducation sanitaire, infrastructures périscolaires, aménagement des écoles rurales, promotion des associations de parents d'élèves), ainsi que de l'action des missions religieuses pour l'éducation et la protection des enfants et des jeunes.
  - b) Le secteur du développement agricole qui bénéficie, entre autres, du soutien de la FAO, de l'Office allemand de coopération technique (GTZ) et de la présence de nombreux animateurs et techniciens d'ONG internationales telles que le Service national de développement néerlandais (SNV), le Service allemand de développement (SAD), l'Association française des volontaires du progrès (AFVP).

## EVALUATION DES ACTIVITES PASSES ET PRESENTES DU PAM

11. L'efficacité des projets du PAM ainsi que la pertinence de leurs objectifs ont varié sur les dix dernières années, mais une certaine continuité a prévalu quant aux modes d'utilisation de cette aide, à travers les cantines scolaires et le développement rural. Les interventions du PAM au Bénin n'ont été que récemment réorientées vers la promotion du rôle de la femme et le ciblage des populations et des zones les plus pauvres. Parallèlement, le suivi-évaluation interne des projets a longtemps privilégié l'aspect quantitatif, de sorte que les données sociales sur ces projets font encore défaut.
12. Depuis 1996/97, le projet d'alimentation scolaire a été réorienté vers l'enseignement de base et l'éducation des filles. La sélection des écoles bénéficiaires se fonde sur quatre critères: insécurité alimentaire, implantation en milieu rural, faible taux de scolarisation et pauvreté de la zone. L'application de ces critères est encore incomplète en raison de considérations locales et de la nécessité d'une certaine progressivité dans leur mise en oeuvre. Quelques études portant sur des zones limitées indiquent, cependant, que l'effectif des filles a sensiblement augmenté dans les écoles dotées d'une cantine, sans qu'on puisse déterminer la part respective de l'aide alimentaire et d'autres facteurs ayant contribué à ces progrès. En général, la proportion des filles dans les écoles primaires dépasse rarement 25 à 30 pour cent de l'effectif. Dans les internats secondaires, où l'assistance du PAM est réservée exclusivement aux filles, cette assistance constitue un atout majeur pour permettre



aux filles de milieu rural pauvre, dont les parents vivent loin des écoles post-primaire, de poursuivre leur éducation et contribuer ainsi au progrès de la femme.

13. Le PAM soutient également des projets de développement rural à buts multiples couvrant une gamme étendue d'activités. Les ressources consacrées à ces projets, depuis 1968, se montent à environ 55 millions de dollars. Selon les évaluations effectuées, les résultats ont grandement varié, quantitativement et qualitativement. Les projets ont souvent souffert d'un manque de cohésion et de faiblesses dans la mise en oeuvre. Le projet en cours (Bénin 5215.00) n'échappe pas aux difficultés généralement rencontrées dans les PMA, puisque les critères de sélection y sont liés à la capacité technique présumée des groupes bénéficiaires, leur niveau de pauvreté ou d'insécurité alimentaire n'ayant pas toujours été suffisamment pris en considération. La répartition géographique y apparaît quelque peu déséquilibrée, privilégiant fortement les quatre départements du sud (Oueme, Atlantique, Mono, Zou). Bien que le suivi ne soit pas ventilé par sexe, les femmes apparaissent minoritaires dans les projets.
14. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, l'assistance du PAM est demeurée secondaire. Depuis 1993, le Bénin n'a connu que quelques courtes périodes de pénuries alimentaires anormales, d'échelle et de durée limitées et contrôlables par les autorités nationales. Le PAM a toujours été en mesure de répondre à ces faibles demandes d'aide d'urgence avec les vivres alloués aux projets de développement en cours. Le pays n'est, heureusement, pas soumis aux effets de catastrophes récurrentes.
15. Le nouveau programme de pays tirera profit de certaines leçons du passé:
  - a) l'aide du PAM n'est pas un substitut à un revenu monétaire et son ciblage sur des communautés souffrant de problèmes alimentaires et nutritionnels est impératif;
  - b) le développement des femmes devra être plus nettement prioritaire;
  - c) le ciblage géographique est essentiel et doit s'appuyer sur les nombreuses études disponibles. L'unité de base pour la priorité géographique devrait être la sous-préfecture, à la fois proche des populations et suffisamment étendue;
  - d) des indicateurs clairs et spécifiques pour le ciblage des groupes bénéficiaires et pour le suivi-évaluation interne doivent être définis avant la sélection finale des activités;
  - e) l'approche participative doit être promue au stade de l'élaboration des activités;
  - f) le partenariat avec les bailleurs de fonds ou les ONG pour une meilleure complémentarité des objectifs et une plus grande synergie dans la mise en oeuvre sera renforcé.

---

## ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

16. Le programme du PAM au Bénin pour les années 2000-2003 visera à:
  - a) faire reculer l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
  - b) promouvoir les dimensions éducatives et sociales du développement;
  - c) soutenir les groupes vulnérables et les victimes des maux sociaux; et
  - d) offrir des opportunités de développement économique aux zones et communautés les plus défavorisées.



17. Les femmes en milieu rural, les jeunes filles et les enfants seront les bénéficiaires prioritaires du programme. Les activités couvertes par ce programme seront recentrées sur les départements de l'Atacora, du Borgou et du Zou, où la consommation alimentaire est inadéquate; à l'exception du soutien à l'enfance en détresse qui sera octroyé à l'échelle nationale en fonction de la présence d'institutions d'accueil.
18. Le PAM continuera à sensibiliser les homologues nationaux à la problématique hommes-femmes. Dans la première activité liée à l'éducation, le PAM veillera à ce que, à la fin du projet, le nombre des filles bénéficiaires augmente d'une manière significative par rapport aux chiffres de la première année. Dans la deuxième activité, l'aide du PAM ira exclusivement aux enfants en bas âge, aux jeunes filles et aux femmes. Dans la troisième activité consacrée au développement rural, le PAM veillera à ce que les femmes seules, chefs de famille, soient prioritaires en ce qui concerne la participation aux activités et à la distribution des bénéfices du projet. Sur l'ensemble des activités, le suivi-évaluation interne visera d'abord à déterminer l'impact de ce programme sur la sécurité alimentaire globale des populations concernées et s'attachera au départ de chaque activité à calculer la proportion de la population locale vivant au dessous du seuil minimum de consommation alimentaire/énergétique et à calculer le pourcentage de leur revenu qu'elles consacrent à l'alimentation.
19. **Rôle de l'aide alimentaire.** L'aide alimentaire prévue dans ce programme sera un instrument de lutte contre la faim ou la malnutrition. Elle devra soulager la faim des populations rurales en période de soudure, celle des enfants abandonnés, des mineurs en situation précaire, ou des écoliers, la malnutrition pré- et postnatale des mères et des bébés et les insuffisances nutritionnelles liées à la pauvreté.
20. Dans le secteur de l'éducation, le programme de pays accordera la priorité aux ménages pauvres voulant investir dans l'éducation ou la formation de leurs enfants. Pour ce faire, l'assistance alimentaire remplira les fonctions suivantes:
  - a) améliorer la situation alimentaire des écoliers;
  - b) aider les familles à inscrire leurs filles à l'école et à les y maintenir;
  - c) promouvoir l'éducation primaire au profit des zones les plus défavorisées en situation de vulnérabilité alimentaire; et
  - d) assister les communautés rurales à prendre en main leurs écoles.
21. Dans le secteur de l'aide sociale:
  - a) nourrir les enfants et les jeunes abandonnés, en détresse ou en danger;
  - b) protéger la santé des mères et des bébés.
22. Dans le domaine du développement rural le programme visera à soutenir les ménages pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire, en accordant une priorité à la participation des femmes, particulièrement aux activités de protection des stocks, de gestion des greniers alimentaires et à la formation aux techniques agricoles de base. En particulier, l'aide alimentaire visera à:
  - a) aider les populations les plus défavorisées à entreprendre des travaux liés à l'aménagement des sols, à la maîtrise de l'eau, à l'amélioration des infrastructures rurales et à la protection des ressources naturelles;
  - b) promouvoir les banques céréalières, former les populations à leur gestion et à la protection des stocks; et



- c) former les vulgarisateurs agricoles.
23. Dans ce cadre, les priorités stratégiques suivantes seront retenues:
- a) réorientation du programme vers une action plus soutenue dans la mise en oeuvre des Engagements du PAM en faveur des femmes, accordant une plus forte priorité aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants dans l'affectation des ressources consacrées à ce programme;
  - b) ciblage économique et social, ciblage géographique, et ciblage dans le temps;
  - c) priorité au développement des ressources humaines par rapport à la création d'infrastructures;
  - d) augmentation de la consommation alimentaire à court terme, tout en créant les conditions nécessaires à une autonomie à long terme des bénéficiaires; et
  - e) intégration étroite du suivi-évaluation interne dans la gestion au jour le jour.
24. Dans le cadre des Engagements du PAM en faveur des femmes et envers les pauvres souffrant de la faim, l'éducation et la formation demeureront un domaine prioritaire pour permettre aux ménages les plus vulnérables d'investir dans le capital humain. Les départements de l'Atacora, du Borgou et du Zou, avec des taux de scolarisation entre 42 et 48 pour cent, sont considérés comme les plus désavantagés et seront prioritaires au titre de ce programme.
25. La malnutrition et les handicaps qui en découlent demeurent à un niveau élevé malgré l'expansion économique nominale des dernières années. L'insécurité alimentaire, la mauvaise santé, la déscolarisation, l'exploitation des femmes et des enfants sont d'origine à la fois économique et culturelle. Le manque de ressources réduisant les familles à la précarité permanente, une aide modeste et bien ciblée du PAM, visant à la création d'actifs dans les mêmes zones où sera menée l'assistance à la scolarisation, permettrait à partir d'activités de développement à petite échelle de rehausser le niveau de sécurité alimentaire local.
26. Si des ressources additionnelles devenaient disponibles, le gouvernement et le PAM pourraient étudier la possibilité d'employer des quantités limitées d'assistance alimentaire pour appuyer la réinstallation, sur les terres agricoles libres, de jeunes gens et jeunes femmes pauvres, originaires de la région, qui voudraient mettre en valeur ces terres en vue de contribuer à la production agricole et d'améliorer, ainsi, leur propre sécurité alimentaire.

## ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

### Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

27. Le niveau de ressources proposé pour ce programme se fonde sur les paramètres suivants: coûts du programme actuel, y compris coûts logistiques; resserrement géographique des zones et institutions assistées; renforcement nécessaire du suivi; et ajustement des fonds disponibles pour le Bénin, compte tenu du niveau général des ressources du PAM et des besoins d'autres pays.
28. Sur ces bases, le programme de pays devrait se monter à 2,9 millions de dollars par an pour les trois activités fondamentales, soit environ 1,8 million de dollars pour le volet éducation, 600 000 à 700 000 dollars pour le soutien aux jeunes en détresse et aux groupes vulnérables et 400 000 dollars pour les activités de développement rural, reflétant la



priorité donnée au développement humain, tout en tenant compte des capacités d'absorption des communautés dans les différents secteurs. Les tonnages devant être à peu près identiques pour les deux dernières activités tandis que les coûts varient selon la nature de l'assortiment alimentaire.

29. En cas de variation à la hausse des ressources disponibles, un budget additionnel de 200 000 à 300 000 dollars par an pourrait être attribué aux activités complémentaires de réinstallation des jeunes sur des terres non exploitées.
30. Les opérations d'urgence au niveau national ne nécessitent pas de budgétisation dans le cadre du programme de pays, en raison de la faible exposition du Bénin aux catastrophes naturelles de grande envergure. Le pouvoir d'un montant de 200 000 dollars délégué aux directeurs/représentants du PAM apparaît suffisant pour faire face à toute éventualité.
31. Le cofinancement par le gouvernement, soumis aux contraintes de l'ajustement structurel, couvrira les coûts récurrents de la direction nationale des projets du PAM et les frais encourus pour la réception et la distribution des vivres.
32. La mise en oeuvre de ce programme de pays, dont la planification a été entamée avec le SSP soumis au Conseil d'administration du PAM en octobre 1998, sera effectuée en étroite coopération avec le PNUD et les organisations participant au Plan-cadre des Nations Unies. Le présent document a été largement discuté avec le Gouvernement du Bénin dont les priorités et les observations ont été prises en compte à tous les stades de sa préparation. De nombreuses orientations dégagées dans la NSN et ultérieurement dans le bilan commun de pays sont incorporées dans ce document.

### **Activité fondamentale 1—Développement de l'éducation primaire de base et de l'assistance à l'éducation des jeunes filles**

33. **Analyse des problèmes.** L'insécurité alimentaire due à la pauvreté demeure à la fois cause et conséquence du retard de l'éducation, particulièrement chez les femmes et les filles. Celui-ci ne fait que désavantager les ménages les plus pauvres, les femmes et les jeunes filles qui, pour cette raison, ne pourront faire face aux défis futurs dans des domaines tels que production, santé et environnement. Les départements de l'Atacora, du Borgou et du Zou, avec des taux de scolarisation entre 42 et 48 pour cent, sont considérés comme les plus désavantagés et seront prioritaires au titre de ce programme.
34. **Objectifs stratégiques.** La composante éducation du programme de pays utilisera l'aide alimentaire pour assurer le bien-être physique des enfants, leur concentration pendant les heures de classe et pour soutenir les familles pauvres, souffrant d'insécurité alimentaire à inscrire et garder leurs enfants en classe. L'éducation des filles issues des communautés rurales pauvres sera essentielle. Le programme ciblera les départements les plus désavantagés sur le plan de la nutrition, du revenu et des services sociaux.
35. **Domaines clés et types d'assistance.** L'activité stratégique proposée comportera trois volets:
  - a) appui à l'enseignement structuré à travers les cantines scolaires, les internats primaires en zones rurales, et les foyers de jeunes filles de l'enseignement secondaire issues de familles pauvres éloignées des écoles post-primaires;
  - b) appui à l'éducation de base extra-scolaire dans les centres féminins; et
  - c) distribution de rations sèches aux filles dans les zones les plus déshéritées où les communautés ne sont pas en mesure d'ouvrir une cantine.



36. Le PAM donnera priorité à la scolarisation ou au maintien des filles à l'école, avec l'objectif d'augmenter cette participation dans chaque école bénéficiaire, en fonction des effectifs initiaux au démarrage de l'activité, jusqu'à la parité entre filles et garçons. Dans certaines de ces institutions fonctionnant déjà à la limite de leur capacité d'accueil, le rééquilibrage filles/garçons s'effectuera principalement au niveau de la première classe.
37. Les départements ciblés par cette activité sont en état de vulnérabilité alimentaire avec un niveau de développement économique inférieur à la moyenne nationale. Les taux de scolarisation des filles y sont largement inférieurs à la moyenne nationale, à l'exception du département du Zou. En 1997, les taux bruts de scolarisation pour ces départements se situaient aux niveaux suivants:

Département	Taux moyen (%)	Garçons (%)	Filles (%)
Atacora	48	62	33
Mono	72	96	48
Zou	71	87	53
Borgou	42	50	32
<b>Moyenne nationale</b>	<b>69</b>	<b>85</b>	<b>52</b>

Les taux nets de scolarisation sont en moyenne de 10 à 15 pour cent plus bas que les taux bruts.

38. **Rôles et modalités de l'aide alimentaire.** L'aide alimentaire aidera les enfants à fréquenter régulièrement l'école et favorisera la concentration des élèves en évitant la "faim précoce" grâce à la distribution d'une collation le matin. Les rations sèches permettront aux jeunes filles de continuer leur scolarisation. Dans les foyers et centres d'apprentissage pour les filles, l'assistance alimentaire contribuera au bon état physique et à la croissance des enfants tout en libérant des ressources pour améliorer les conditions de vie des pensionnaires.
39. **Sélection des institutions et mise en oeuvre.** Pour la sélection des écoles dotées d'une cantine, priorité sera donnée aux départements où la situation alimentaire et éducative est jugée la plus critique (Atacora, Mono, Borgou et Zou). Priorité ira également aux écoles recevant l'aide d'autres donateurs pour l'amélioration de l'environnement scolaire et de la gestion des écoles (formation des associations de parents d'élèves, puits, latrines, fourniture de petit matériel scolaire, réparation des bâtiments, etc.). Pour le volet éducation de base extra-scolaire le PAM apportera son aide à des institutions accueillant des jeunes filles déscolarisées en situation matérielle et morale critique auxquelles une formation professionnelle sera offerte. Pour le volet rations sèches la coordination avec des donateurs (principalement des ONG) agissant sur l'amélioration de l'offre éducative sera renforcée.
40. **Activité complémentaire.** Outre l'éducation des filles, le PAM apportera son soutien à des activités d'alphabétisation des femmes ainsi qu'à toutes les activités fondamentales de ce programme, en s'appuyant sur les écoles, internats, foyers et autres institutions participantes. Cette aide permettra aux femmes d'avoir accès à une éducation extra-scolaire.
41. **Bénéficiaires et ressources.** Le nombre de bénéficiaires de cette activité devrait augmenter, passant de 40 000 la première année à 55 000 la dernière année pour des



tonnages annuels progressant de 2 000/2 500 tonnes à 2 500/3 000 tonnes. Pour les rations sèches, le tonnage estimé (inclus dans le total ci-dessus) pourrait atteindre 250/300 tonnes par an. Selon les cours des denrées, les taux de fret et autres variables, le coût par tonne, tel qu'estimé dans le SSP, varierait de 500 à 600 dollars. Les coûts pour le gouvernement comprendront le personnel mis à disposition (plein temps ou temps partiel) certains coûts de réception, de transport, d'entreposage et une contribution à des activités de suivi-évaluation intensifiées.

42. **Appui, coordination et dispositif de suivi et d'évaluation.** La direction nationale des projets du PAM du Ministère du plan, de l'économie et de la restructuration aura un double rôle: coordination des activités et gestion logistique des denrées reçues du PAM. En coordination avec le Ministère de l'éducation nationale et avec le bureau du PAM, la direction nationale assurera aussi l'identification des écoles à assister, la programmation des activités et contribuera au suivi quantitatif et qualitatif des opérations.
43. Les indicateurs de suivi seront conformes à ceux proposés ou figurant dans le bilan commun de pays, et notamment la comparaison des ratios d'inscription primaire nets et ceux d'assiduité et le pourcentage d'élèves progressant de la première à la dernière année. Ces ratios seront ventilés par sexe. Il sera aussi procédé, sur un échantillon limité d'écoles, à l'examen anthropométrique d'un certain nombre d'élèves au début et à la fin de l'année scolaire, afin de vérifier les effets de l'alimentation scolaire sur leur croissance et leur santé. D'autres indicateurs incluront le nombre de jours de fonctionnement de la cantine et le nombre de repas servis. Les autorités de projet devront être formées au suivi-évaluation, leurs capacités techniques renforcées et des outils adéquats devront être mis à leur disposition. La collecte et la transmission ponctuelle des données seront considérées comme une priorité professionnelle pour les différents responsables.

## **Activité fondamentale 2—Assistance aux groupes vulnérables et lutte contre les effets de la malnutrition**

44. **Analyse des problèmes.** Les enfants et les jeunes sont souvent exposés à des risques physiques: le premier risque est celui de la malnutrition postnatale puis infantile, le deuxième, la sous-alimentation pendant les années de formation et le troisième, les mauvais traitements infligés aux filles.
45. La malnutrition aiguë est présente sur tout le territoire du Bénin, variant de 10 pour cent de la population au sud, à 25 pour cent dans le Borgou. La malnutrition chronique (retard de croissance) est élevée dans le Mono et l'Atacora. On trouve les taux de malnutrition les plus élevés dans les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire mais ils ne sont toutefois pas négligeables dans les grandes villes du sud. La malnutrition frappe aussi les mères dont 15 pour cent sont en déficience énergétique chronique, avec des conséquences particulièrement graves chez les mères jeunes et les adolescentes, avec en conséquence un niveau de mortalité maternelle excessif (498 décès pour 100 000 naissances).
46. Les jeunes qui ont échappé aux pénuries alimentaires, aux maladies, voire à l'abandon, durant leurs premières années, peuvent ensuite être exposés à de mauvais traitements dus à l'impossibilité pour de nombreux parents de nourrir convenablement et d'éduquer leurs enfants. Des milliers d'entre eux tombent sous la coupe de réseaux organisés d'exploitation de l'enfance, tandis que les filles sont victimes de pratiques telles que enlèvement, séquestre, mariage forcé et autres formes de violence. Le gouvernement, les églises et des organisations non gouvernementales tentent de réagir contre ces pratiques en offrant asile et éducation aux mineurs en danger.



47. **Objectifs stratégiques.** Le PAM appuiera les efforts du gouvernement et de la société civile pour:
- contribuer à la sécurité, à la croissance et à l'éducation des orphelins, des enfants abandonnés et des jeunes filles à risque physique ou moral hébergés dans des institutions; et
  - limiter les effets de la sous-alimentation sur la santé des femmes et des enfants et réduire la mortalité infantile.
48. **Rôle et modalités de l'aide alimentaire.** La réduction de la mortalité infantile et maternelle, la diminution de la malnutrition, la santé et l'éducation de l'enfance en danger constituent les différents volets du programme de pays:
- appui à la surveillance nutritionnelle, par l'organisation de séances de formation et d'animation communautaires (sauf les séances de pesée ou de vaccinations); et
  - aide à la prise en charge directe des formes aiguës ou modérées de malnutrition, par la fourniture de vivres aux structures compétentes, notamment les centres d'accueil pour enfants abandonnés et les orphelinats, ainsi que les centres hébergeant des jeunes filles à risque ou maltraitées.
49. **Mise en oeuvre.** Le PAM collaborera avec les structures chargées de la surveillance nutritionnelle, ainsi qu'avec les ONG conduisant des programmes complets de prise en charge de la malnutrition, sur la base d'un cahier des charges précis, qui met en évidence leurs capacités et leurs moyens. Le PAM distribuera régulièrement des rations alimentaires aux orphelins, aux jeunes filles recueillies dans des foyers ou des centres d'hébergement et à d'autres enfants ou jeunes en danger ou abandonnés. Ces rations seront distribuées par des institutions fiables et l'assistance fournie par le PAM ne devra pas excéder une certaine proportion des ressources globales de ces institutions. Le nombre des bénéficiaires de cette seconde activité fondamentale se situera entre 5 000 et 6 000 par an pour un volume annuel moyen de denrées de 850 tonnes. Le coût annuel de cette activité sera de 600 000 dollars environ.
50. **Appui, coordination et dispositif de suivi et d'évaluation.** La structure de gestion de l'aide alimentaire sera la même que celle utilisée dans le secteur éducation, à savoir la Direction nationale des projets du PAM au sein du Ministère du plan. Les moyens logistiques seront communs à toutes les activités mises en oeuvre dans le cadre du programme de pays et les critères de suivi quantitatif seront similaires. Les denrées fournies par le PAM seront distribuées par l'intermédiaire des centres de réhabilitation nutritionnelle assistée, des centres médicaux animés par des ONG, des centres d'assistance pré- et postnatale, orphelinats, foyers de jeunes filles et toute autre institution reconnue oeuvrant dans ce sens. Les indicateurs de suivi, conformes à ceux proposés dans le cadre du bilan commun de pays, comprendront parmi les données de base d'avant projet, le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, les taux locaux de mortalité des nourrissons et les taux de mortalité des moins de cinq ans. Les rapports mentionneront les jours d'ouverture des centres, les rations ou les repas servis, la fréquentation et toute information pertinente à la nature des institutions recevant l'aide. Ces informations seront fournies par les directions départementales de la santé.

### Activité fondamentale 3—Développement rural

51. **Analyse des problèmes.** L'agriculture béninoise souffre des carences communes à toute la région: le manque de terres, l'épuisement des sols, la poussée démographique,



l'inefficacité des techniques, le manque d'intrants et l'absence de crédits, l'enclavement et la mauvaise gestion des ressources naturelles. Ces difficultés sont plus durement ressenties dans les régions septentrionales et les zones de production cotonnière. Les femmes et les filles, soumises à un statut économique et social désavantageux, sont plus touchées par la pauvreté et n'ont généralement que peu accès à la nourriture.

52. **Objectif stratégique.** Dans les zones identifiées comme particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire, le programme soutiendra des activités locales contribuant au progrès de la production vivrière, de la protection des récoltes et des ressources naturelles, bénéficiant directement à leurs participants. Priorité sera accordée aux zones où s'exercent les activités 1 et 2 de ce programme afin de créer un effet de complémentarité et de contribuer au renforcement de leur sécurité alimentaire. Les actions visant au développement des banques céréalières, ainsi que la formation en gestion communautaire seront entièrement organisées par et pour les femmes.
53. **Principes d'intervention.** L'utilisation de l'aide alimentaire se conformera aux nouvelles politiques du PAM dont le but est d'aider les communautés rurales pauvres des zones où sévit l'insécurité alimentaire à se constituer des actifs ou à les valoriser. Ces activités devront être davantage orientées vers les femmes, tant en ce qui concerne leur participation que le partage du produit de ces activités. La possibilité de mesurer les résultats obtenus grâce à cette aide sera un critère déterminant dans le choix des actions à soutenir.
54. **Activités retenues.** Elles comprendront notamment:
- le désenclavement des villages par la construction de pistes de desserte rurales;
  - l'amélioration de l'aménagement hydro-agricole, incluant le forage de puits, l'aménagement de bas fonds, la construction de petits barrages et d'étangs piscicoles;
  - le reboisement communautaire avec un partage équitable des bénéfices;
  - les banques de céréales, la construction de magasins de stockage, la formation à la gestion des banques céréalières (par l'intermédiaire d'ONG internationales); et
  - la formation et le recyclage des vulgarisateurs et des agriculteurs.
55. **Rôle de l'aide alimentaire.** L'aide alimentaire sera réservée à des zones en situation de déficit alimentaire structurel, une priorité étant donnée aux communautés participant à d'autres activités du programme. Elle sera directement consommée par ceux qui prennent part aux travaux et par leur famille pour les aider pendant la période de soudure et leur permettre de participer à ces travaux, physiquement exigeants, pour le développement de leur communauté.



56. **Mise en oeuvre.** Le dispositif d'exécution et de suivi-évaluation interne reprendra dans ses grandes lignes celui du projet 5215.00. Les Volontaires des Nations Unies joueront un rôle primordial dans l'identification, la formulation et le suivi des activités. La gestion de l'aide alimentaire sera unifiée pour toutes les activités prévues dans ce programme. La collaboration technique et financière de partenaires du développement sera activement recherchée. Du côté gouvernemental, des modalités opérationnelles seront définies avec les Centres d'action régionale pour le développement rural. Des ONG déjà engagées dans ce type d'activités et dont certaines collaborent au projet 5215.00, apporteront leur soutien technique et formeront les participants, tout en contribuant au suivi de l'activité. Ces ONG sont, entre autres, la SNV, la Solidarité France Afrique, le SAD ou l'AFVP. La collaboration sera également étroite avec le système des Nations Unies, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies en général, et plus particulièrement avec la FAO par l'intermédiaire de son Programme spécial pour la sécurité alimentaire et avec la Banque mondiale par l'intermédiaire de son Projet d'interventions locales pour la sécurité alimentaire dont les composantes intensification et diversification pourront englober certaines des activités prévues.
57. Le nombre de bénéficiaires de cette activité devrait atteindre 6 500 à 7 000 personnes pour des périodes de 90 à 150 jours par an. Le tonnage annuel alloué à cette activité atteindrait 800 à 1 000 tonnes pour un coût estimé à 400 000 dollars environ.
58. **Appui, coordination et dispositif de suivi et d'évaluation.** Les procédures de collecte et de consolidation des données seront généralement similaires à celles des deux autres activités et conformes à la formulation du bilan commun de pays. Il sera notamment fait référence à la participation des femmes dans la planification et la mise en oeuvre des actions de développement rural ainsi qu'à leur accès aux fruits de ces actions. Les rapports incluront à la fois les données concernant les réalisations matérielles (nombre de kilomètres, d'hectares, de mètres cube, etc.) et une estimation qualitative quant à l'impact de ces actions sur la sécurité alimentaire des communautés bénéficiaires. Ce suivi qualitatif fera appel à l'expertise disponible dans la région.

## ACTIVITES DE PROGRAMME SUPPLEMENTAIRES

59. Si des fonds supplémentaires devenaient disponibles, une activité pilote pourrait être expérimentée dans le cadre de la participation des jeunes au développement de la production agricole: de nombreux jeunes ruraux ne parviennent pas à s'insérer dans les villes où le manque d'emploi et de revenus les réduit à un état de précarité sociale et physique. Ces jeunes seraient intéressés par un retour à la terre dans leur région d'origine où des terres sont parfois disponibles. Mais souvent les familles n'ont pas les moyens de nourrir ces jeunes pendant les deux premières campagnes, ce qui pourrait faire échouer l'expérience. L'aide alimentaire associée à un petit crédit et à la fourniture de petit équipement par le Ministère du développement rural pourrait permettre à ces jeunes de passer le cap des deux premières campagnes agricoles, et d'assurer leur propre sécurité alimentaire.

### Principaux problèmes et risques

60. Le contexte politique paisible du Bénin favorise une expansion économique d'environ cinq pour cent par an. La croissance démographique, frôlant les trois pour cent, réduit cependant l'impact de ce bon résultat macro-économique sur le niveau de vie des



populations, surtout des pauvres. Cette croissance économique reste centrée sur Cotonou, Porto Novo et le Sud tandis que le Centre et le Nord sont dans une situation stagnante. Le Gouvernement du Bénin ne semble pas envisager de grands changements institutionnels, à l'exception de la politique de décentralisation qui représente une chance responsabilisant ainsi les communautés de base, mais aussi un risque, en ce qu'elle retire à l'Etat son pouvoir d'intervention et de correction et pourrait réduire les crédits budgétaires en faveur des provinces. Le programme de pays du PAM devra s'adapter aux progrès de cette décentralisation, mais restera géré au niveau national selon la structure administrative actuelle. De son côté, le bureau du PAM au Bénin devra intensifier ses efforts pour identifier de nouveaux partenaires chez les bailleurs de fonds et dans le secteur associatif. Il sera cependant prudent de se montrer sélectif face à la floraison des ONG de toute nature. L'aide alimentaire devra de préférence être canalisée par des institutions déjà établies et fiables. La création de nouvelles institutions "opportunistes" centrées sur l'assistance du PAM, devra être découragée.

### **Analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV)**

61. Des travaux très complets sur la pauvreté et la situation alimentaire au Bénin ont été conduits par le PNUD, l'UNICEF, le PAM et divers instituts de recherche dans le cadre du processus d'analyse commune de pays. Ces documents et les cartes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des zones à risque au Bénin, mises à jour par le SECAL, ont été largement utilisées dans la préparation de ce programme. La contribution du projet d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) sera cependant nécessaire à la mise en oeuvre du programme pour affiner le ciblage des interventions, fonder les processus de décision, et renforcer le suivi. Les résultats des activités ACV seront régulièrement communiqués au Ministère du plan, à la direction nationale des projets du PAM et aux partenaires engagés dans la mise en oeuvre de ce programme.

## **GESTION DU PROGRAMME DE PAYS**

### **Examen préalable**

62. Ce programme de pays est basé sur la NSN du Bénin et le bilan commun de pays, avec un cycle harmonisé sur la période 2000–2003 après accord entre le FNUAP, l'UNICEF, le PAM et le PNUD. La préparation du présent document a été facilitée par une mission du PAM, à laquelle ont aussi participé la FAO, l'UNESCO, et l'OMS, qui s'est rendue au Bénin du 10 au 31 mars 1999 et a visité tous les départements du pays, s'est entretenue avec les autorités nationales et locales concernées par le programme futur, ainsi qu'avec les organismes partenaires du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG intéressées à participer à ce programme.
63. Conformément aux règles du PAM, les activités proposées dans le cadre de ce programme feront l'objet d'un examen préalable coordonné par le directeur/représentant du PAM dans le pays. Les institutions des Nations Unies représentées au Bénin joueront un rôle primordial dans ce processus, auquel participeront également activement certains bailleurs de fonds bilatéraux et les ONG impliquées dans les activités prévues.



64. Pour toutes les activités, des missions conjointes PAM/donateurs analyseront les besoins et les opportunités dans les provinces prioritaires, identifieront les communautés et les institutions récipiendaires et mettront au point les procédures de mise en oeuvre et de suivi-évaluation interne. Si nécessaire, différents appuis techniques seront éventuellement demandés au bureau régional du PAM pour l'Afrique de l'Ouest (Abidjan). Un comité local consultatif, sous la présidence du PAM, discutera les résumés finalisés des activités. La composition de ce comité variera selon les activités et secteurs concernés.

## Exécution du programme

### Capacités du bureau de pays

65. Le bureau de pays du PAM au Bénin se compose d'un directeur, d'un chargé de programme national et d'un personnel de support limité. La mise à disposition d'un administrateur stagiaire par un donateur n'est que temporaire. Quatre Volontaires des Nations Unies sont employés comme contrôleurs de l'aide alimentaire dans les provinces. Pour une meilleure application des programmes ACV, une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'amélioration du suivi-évaluation en général, le renforcement du bureau de pays par un administrateur national expert en informatique et communications serait hautement souhaitable.

### Coordination nationale

66. Les structures actuelles de gestion de l'assistance du PAM seront reconduites et renforcées, leur expérience et leur connaissance du terrain garantissant leur efficacité. Le Ministère du plan conservera son rôle stratégique et de coordination, tandis que les ministères techniques, tels que ceux de l'éducation, des affaires sociales, de la santé publique, du développement rural, etc., encadreront la mise en oeuvre du programme sur le terrain et contribueront au suivi-évaluation interne. La direction nationale assumera ses responsabilités traditionnelles, quant à la réception et à la logistique interne concernant les vivres, ainsi qu'à l'élaboration des rapports.

### Mécanisme logistique

67. La direction nationale pour les projets du PAM (DN/PAM) sera responsable de la réception des vivres au port, de la gestion des magasins centraux et départementaux en collaboration avec le bureau du PAM qui garde un droit de regard sur la destination et la gestion des denrées fournies. La DN/PAM assurera la fourniture des vivres:
- a) dans les cantines scolaires et institutions d'enseignement pour jeunes filles;
  - b) auprès des institutions assistant les groupes vulnérables; et
  - c) aux participants des banques céréalières et des activités de développement rural, soit au niveau du stockage secondaire, soit au niveau de la livraison finale.
68. Le PAM encouragera le recours aux transporteurs privés selon des procédures contractuelles compétitives pour le transport des vivres jusqu'aux magasins départementaux. Le maintien du taux de subvention TIEM (transport intérieur entreposage et manutention) de 50 pour cent restera essentiel au bon déroulement des activités. Ce taux sera revu périodiquement. L'achat local de certaines denrées (maïs et haricots) pourra être envisagé si une offre nationale fiable et compétitive est identifiée.



### **Préparation des plans annuels**

69. La demande de participation aux activités de ce programme provenant des groupes, des collectivités, des institutions devra remonter du niveau local vers le centre. Une attention toute particulière sera accordée aux requêtes émanant de la société civile. Les activités viseront à intégrer harmonieusement l'apport de la partie administrative et l'approche participative. La sélection finale des activités, qui aura lieu annuellement ou semestriellement pour chaque activité, impliquera les ministères techniques, le bureau du PAM et le Ministère du plan. L'élimination des activités non performantes sera décidée selon une procédure similaire.

### **Suivi et audit du programme**

70. Le suivi-évaluation interne constituera une responsabilité conjointe du Comité national de suivi de la NSN, qui évaluera la mise en oeuvre des divers programmes approuvés dans son cadre. La DN/PAM, déjà fonctionnelle, fournira au PAM les études, les comptes et les données nécessaires pour permettre la production des rapports trimestriels sur les ressources et les rapports semestriels sur l'exécution des activités. Des visites conjointes seront organisées dans le cadre de toutes les activités. Les Volontaires des Nations Unies basés dans les provinces joueront un rôle déterminant dans la collecte des informations, leur vérification et leur analyse et feront rapport au représentant du PAM. Les indicateurs principaux nécessaires au suivi de chaque activité sont indiqués dans la section 2 ci-dessus. Les données recueillies seront ventilées par sexe. Parallèlement au suivi-évaluation interne, des vérifications comptables seront demandées annuellement à des vérificateurs des comptes dans la région ou dans le pays, et seront revues par le service de l'audit du PAM.

### **Ajustement et mesures complémentaires**

71. Le bureau du PAM supervisera étroitement les résultats de toutes les activités relevant du programme de pays. Pour cela il s'appuiera sur une analyse des rapports fournis par le gouvernement, par son propre personnel et par les communautés et ONG participant auxdites activités. Le bureau du PAM résumera ses conclusions dans un rapport semestriel qui sera rédigé en étroite collaboration avec la contrepartie nationale et les partenaires au développement. Une réunion de réexamen du projet suivra ce rapport. Des ajustements au programme et à la mise en oeuvre des activités y seront alors recherchés et discutés. En fonction de la disponibilité annuelle de nouvelles ressources, le représentant du PAM avisera la DN/PAM et les ministères techniques lorsque des activités supplémentaires pourront démarrer. Ces activités seront identifiées, exécutées et contrôlées comme les activités fondamentales.

---

## **EVALUATION**

72. L'évaluation approfondie du programme de pays sera assurée par le PAM avec la participation des organismes des Nations Unies participant à la coordination, les ONG partenaires, les représentants des donateurs et les communautés bénéficiaires. Ces évaluations devront cependant demeurer assez simples et ciblées, s'attachant aux problèmes essentiels des activités, analysant en priorité la pertinence des réalisations et leur impact sur les bénéficiaires par rapport aux objectifs.
73. Un bilan complet de l'ensemble du programme est prévu au cours de la phase finale. Une bilan à mi-parcours sera réalisé en 2002. Cet examen se concentrera sur des points tels



que la conception et la gestion du programme, la qualité des réalisations, le financement, l'efficacité du ciblage, l'impact visible ou prévisible, la sensibilisation des participants à la problématique hommes-femmes, la participation des bénéficiaires à toutes les étapes, la pérennisation, le suivi et les perspectives de désengagement.



## ANNEXE I

## BUDGET DES COÛTS DIRECTS DU PROGRAMME DE PAYS (2000–2003)

Total par activité		Quantités de produits (tonnes)	Coûts opérationnels directs (COD)			Total COD (dollars)
			Coût des produits (dollars)	Transport, TTEM (dollars)	Autres COD <sup>1</sup> (dollars)	
Activité 1: Développement de l'éducation primaire de base et de l'assistance à l'éducation des jeunes filles	Fondamentale (PAM)	10 760	4 750 000	1 565 600	987 000	7 302 600
	Gouvernement					0
	Complémentaire					0
	<b>Total partiel</b>	<b>10 760</b>	<b>4 750 000</b>	<b>1 565 600</b>	<b>987 000</b>	<b>7 302 600</b>
Activité 2: Assistance aux groupes vulnérables et lutte contre les effets de la malnutrition	Fondamentale (PAM)	3 400	1 632 000	498 000	465 400	2 595 400
	Gouvernement					0
	Complémentaire					0
	<b>Total partiel</b>	<b>3 400</b>	<b>1 632 000</b>	<b>498 000</b>	<b>465 400</b>	<b>2 595 400</b>
Activité 3: Développement rural	Fondamentale (PAM)	3 480	1 208 000	478 800	224 000	1 910 800
	Gouvernement					0
	Complémentaire					0
	<b>Total partiel</b>	<b>3 480</b>	<b>1 208 000</b>	<b>478 800</b>	<b>224 000</b>	<b>1 910 800</b>

Total par catégorie	Quantités de produits (tonnes)	Coûts opérationnels directs			Total COD (dollars)	Coûts d'appui directs
		Coût des produits (dollars)	Transport, TTEM (dollars)	Autres COD <sup>1</sup> (dollars)		
Fondamentale (PAM)	17 640	7 590 000	2 542 400	1 676 400	11 808 800	1 522 400
Gouvernement <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	
Complémentaire	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>17 640</b>	<b>7 590 000</b>	<b>2 542 400</b>	<b>1 676 400</b>	<b>11 808 800</b>	<b>1 522 400</b>

<sup>1</sup> Ressources en personnel, articles non alimentaires et services exclusivement destinés aux bénéficiaires, au gouvernement ou aux partenaires d'exécution et/ou l'intégralité des coûts de la transformation des aliments, par exemple mouture.

<sup>2</sup> Le montant de la contribution du gouvernement, par activité, sera fixé au stade de la pré-évaluation de chaque activité. Il devrait être nettement supérieur à celui de la contribution du PAM.

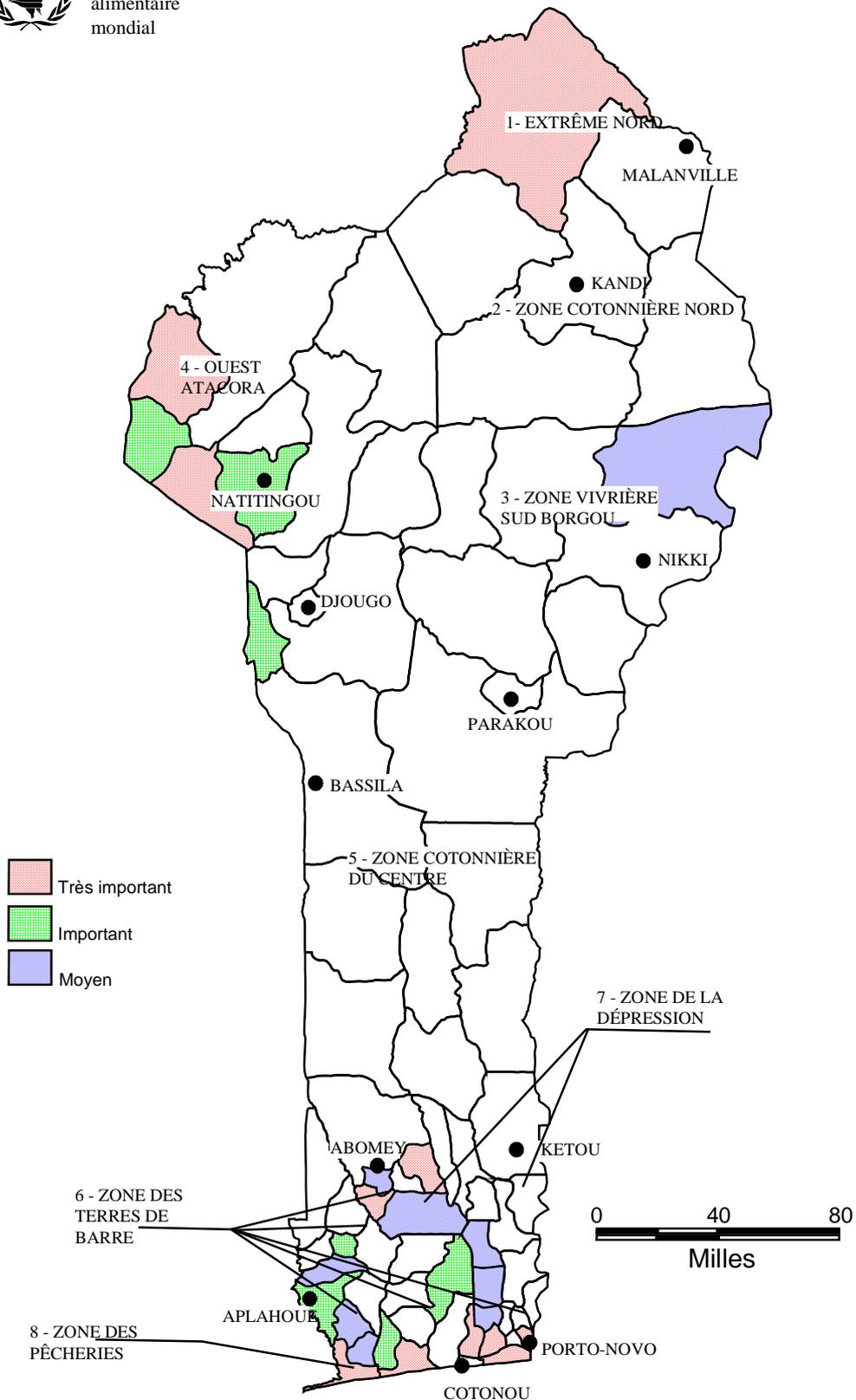


**ANNEXE II**



Programme  
alimentaire  
mondial

**Bénin: Zones à risque d'insécurité alimentaire**



Source: FAO/SECAL

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

